

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 JUILLET 2018

Le deux juillet deux mil dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Hélène PIERRE, Maire.

PRÉSENTS : MMES PIERRE - RICHARD (jusqu'à 19H48) -  
VERBOIS-ANQUETIL - DUMAS - VIALLE - BONTEMPS -  
ALLUAUME - DUQUERROY - FAURE - RAFIK (à compter de 19H49)  
- REGRENIL - MM. PAGNOUX - DUBUISSON - ISSARD -  
PARTHONNAUD - DEVAUTOUR - ROBERT - BURLIER - ZIAT -  
NAULOT - LALOUETTE - MAZERE - ETCHEVERRY

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LAZARO à Mme DUMAS  
M. DUMORTIER à M. NAULOT  
Mme DUPLLENNE à Mme VIALLE  
Mme PROUX à M. MAZERE  
Mme RAFIK à Mme FAURE (jusqu'à 19H49)  
Mme RICHARD à M. PAGNOUX (à compter de 19H48)

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BEGAY - M. AUDOIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DUMAS

Membres en exercice :	29
Présents :	22
Votants :	27
Date de convocation :	25/06/18

# SOMMAIRE

- *Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2018*
- *Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal*

## AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2018-07-01 *Installation d'un conseiller suite à démission (M. COTTEREAU)*
- 2018-07-02 *Modification de la Commission Education suite à démission*
- 2018-07-03 *Modification de la Commission Solidarité suite à démission*
- 2018-07-04 *Modification de la Commission Politique de la Ville suite à démission*
- 2018-07-05 *Admission en non-valeur de titres irrécouvrables*
- 2018-07-06 *Retenues de garanties atteintes par la prescription quadriennale*
- 2018-07-07 *Demande de subvention Fonds Social Européen 2018 - Action PLIE 2018*
- 2018-07-08 *Dispositif de lutte contre les frelons asiatiques 2018*

## URBANISME BATIMENT

- 2018-07-09 *Réalisation d'une liaison douce dans le cadre de la mise en place du BHNS - Demande d'un fonds de concours à GrandAngoulême*

## VIE ASSOCIATIVE

- 2018-07-10 *Septième édition du festival l'Isle en Fête - contrat de cession pour un concert avec le groupe Lehmanns Brothers*
- 2018-07-11 *Septième édition du festival l'Isle en Fête - contrat de cession pour un concert de l'Ensemble vocal Axis Trio*
- 2018-07-12 *Septième édition du festival l'Isle en Fête - contrat de cession pour un spectacle de chansons*
- 2018-07-13 *Septième édition du festival l'Isle en Fête - contrat d'engagement pour une représentation théâtrale avec la troupe « Jeux de planches »*
- 2018-07-14 *Septième édition du festival l'Isle en Fête - contrat d'engagement pour une Soirée Jazz*
- 2018-07-15 *Septième édition du festival l'Isle en Fête - contrat d'engagement pour une représentation théâtrale avec le Théâtre du Cœur Vert*
- 2018-07-16 *Septième édition du festival l'Isle en Fête - contrat de cession pour une représentation théâtrale*
- 2018-07-17 *Septième édition du festival l'Isle en Fête - contrat d'engagement pour une Soirée Espagnole*
- 2018-07-18 *Septième édition du festival l'Isle en Fête - Tarifs 2018*
- 2018-07-19 *Demande de subventions dans le cadre de l'organisation de la septième édition du festival l'Isle en Fête*
- 2018-07-20 *Dispositif « Les Soirs Bleus » - Convention de partenariat entre GrandAngoulême, l'association Tutti Frutti & CO et la commune de l'Isle d'Espagnac pour la diffusion d'un spectacle*
- 2018-07-21 *Ciné plein air*
- 2018-07-22 *Subvention exceptionnelle au Tennis de Table 3STT*

## EDUCATION

- 2018-07-23 *Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques - Révision du forfait pour l'année scolaire 2017/2018*
- 2018-07-24 *Règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement des écoles de la ville de L'Isle d'Espagnac*
- 2018-07-25 *Convention entre le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective et la commune de l'Isle d'Espagnac définissant les modalités de prestations pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement par le personnel communal*

## POLITIQUE DE LA VILLE

- 2018-07-26 *Adhésion à l'association « Voisins Solidaires » pour l'année 2018*

## QUESTIONS DIVERSES

## ORDRE DU JOUR

### DÉLIBÉRATION 2018-07-01 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER SUITE À DÉMISSION

Madame le Maire indique que par courrier, reçu en Mairie le 30 mai 2018, Monsieur Claude COTTEREAU l'informait de sa décision de démissionner du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a été informé de cette décision.

En vertu des dispositions de l'article L270 du Code électoral, Madame Laëtitia REGRENIL, candidate venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « L'ISLE D'ESPAGNAC 2014 ensemble, vivons notre ville », a été appelée, par courrier en date du 31 mai 2018, à remplacer Monsieur Claude COTTEREAU au sein du Conseil Municipal.

Madame Laëtitia REGRENIL a, par courrier en date du 12 juin 2018, fait part de sa décision d'accepter de siéger au sein du Conseil Municipal.

Il est donc procédé à l'installation de Madame Laëtitia REGRENIL qui siègera en qualité de Conseillère Municipale.

### DÉLIBÉRATION 2018-07-02 - DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION ÉDUCATION SUITE À DÉMISSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Laëtitia REGRENIL membre à la commission « Education »
- **RAPPELLE** les membres siégeant à la commission « Education » :
  - Mme Marie-Hélène PIERRE, Présidente
  - Mme Geneviève VERBOIS-ANQUETIL, Vice-présidente
  - M. Paul DUMORTIER
  - M. Hassane ZIAT
  - Mme Joëlle DUQUERROY
  - Mme Martine LAZARO
  - Mme Bouchra RAFIK
  - Mme Laëtitia REGRENIL

### DÉLIBÉRATION 2018-07-03 - DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION SOLIDARITÉ SUITE À DÉMISSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Laëtitia REGRENIL membre à la commission « Solidarité »
- **RAPPELLE** les membres siégeant à la commission « Solidarité » :
  - Mme Marie-Hélène PIERRE, Présidente
  - Mme Annick RICHARD, Vice-présidente
  - M. Dominique NAULOT
  - Mme Josiane DUMAS
  - Mme Dominique BONTEMPS
  - M. Daniel AUDOIN

- Mme Bouchra RAFIK
- Mme Laëtitia REGRENIL

**DÉLIBÉRATION 2018-07-04 - DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE SUITE À DÉMISSION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Laëtitia REGRENIL membre à la commission « Politique de la Ville et Action Sociale »

- **RAPPELLE** les membres siégeant à la commission « Politique de la Ville et Action Sociale » :

- Mme Marie-Hélène PIERRE, Présidente
- M. Michel ISSARD, Vice-président
- Mme Nadine VIALLE
- Mme Françoise ALLUAUME
- Mme Dominique BONTEMPS
- Mme Annick RICHARD
- Mme Bouchra RAFIK
- Mme Laëtitia REGRENIL

**DÉLIBÉRATION 2018-07-05 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2343-1 ;

Vu la liste des pièces à présenter en non-valeur n° 3089250533 en date du 28 mai 2018 dressée par le comptable portant sur un reliquat de paiement d'accueil périscolaire pour les années 2016 et 2017 d'un montant total de 270.70 €,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le comptable dans les délais légaux et réglementaires et qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** que le produit irrécouvrable d'un montant total de 270.70 € figurant sur l'état dressé par le comptable soit admis en non-valeur

**DÉLIBÉRATION 2018-07-06 - RETENUES DE GARANTIES ATTEINTES PAR LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE**

Cet état comprend les retenues de garanties suivantes :

Date	Fournisseur	Montant
08/12/2008	EPC Etanchéité Poitou-Charentes	610.01 €
25/05/2009	EPC Etanchéité Poitou-Charentes	187.06 €
14/12/2010	Entreprise Bernard Moreau	587.51 €
28/02/2011	Entreprise Dutartre Assainissement	73.52 €
03/03/2011	EPC Etanchéité Poitou-Charentes	16.27 €
04/03/2013	SAS SNG TP	0.01 €
17/04/2013	SARL Paysages et Pépinières	1 553.13 €
	<b>Total</b>	<b>3 027.51 €</b>

*Il convient de régulariser ces retenues de garanties faisant l'objet d'une prescription quadriennale en émettant un titre de recettes exceptionnelles (article 7788) pour un montant total de 3 027.51 €.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*- **APPROUVE** la régularisation des retenues de garanties faisant l'objet de prescription quadriennale pour un montant total de 3 027.41 €.*

*- **AUTORISE Madame le Maire** à prendre toute décision et à signer tout document se rapportant à la présente décision.*

*La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.*

### **DÉLIBÉRATION 2018-07-07 - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS SOCIAL EUROPÉEN 2018 - ACTION PLIE 2018**

*Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil de proximité au service des personnes les plus éloignées de l'emploi. En tant que dispositif d'aide au retour à l'emploi, le PLIE a pour mission d'accompagner ces personnes.*

*L'action « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi » est portée par la mairie et remplit les critères départementaux correspondant à « Ma démarche FSE ».*

*La demande de subvention porte sur l'action qui sera menée durant l'année 2018.*

*Le coût total prévisionnel éligible de l'action est de 52 200.00 €.*

*L'aide FSE sollicitée s'élève à 26 100.00 €.*

*Madame le Maire propose au conseil municipal :*

*- **D'APPROUVER** le dossier de demande de subvention au titre du FSE pour l'action PLIE au titre de l'année 2018 ;*

*- **D'APPROUVER** le plan de financement du dossier de demande de subvention au titre du FSE pour l'action PLIE au titre de l'année 2018 ;*

*- **DE L'AUTORISER** à signer la demande ainsi tout document y étant afférent.*

*La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (7 abstentions),*

*- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.*

### **DÉLIBÉRATION 2018-07-08 - DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES - 2018**

*La participation financière de la commune est la suivante quelle que soit la position du nid :*

*50 % de la dépense plafonnée à :*

- 50 € pour les interventions réalisées par les autoentrepreneurs*
- 70 € pour les entreprises assujetties à la TVA.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVER** la reconduction du dispositif de lutte contre le frelon asiatique pour l'année 2018.
- **AUTORISE Madame le Maire** à signer tous documents à venir afférents à ce dossier.

### **DÉLIBÉRATION 2018-07-09 - RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU BHNS - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À GRANDANGOULÊME**

*Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une liaison douce rue de la Libération et rue de la Quintinie pour pouvoir relier la rue de la Quintinie et l'avenue Jean Mermoz dans le cadre de la mise en place du BHNS, cette liaison est également identifiée comme prioritaire au « Schéma Cyclable d'Agglomération » de GrandAngoulême.*

*Le montant estimatif des travaux est d'environ 34 795.00 € HT.*

*Le fonds de concours attribué par GrandAngoulême serait à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **SOLLICITE** un fonds de concours auprès de GrandAngoulême pour les travaux de réalisation d'une liaison douce.
- **AUTORISE Madame le Maire** à signer la convention financière à intervenir ainsi que tout document afférant à cette opération.

*La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.*

### **DÉLIBÉRATION 2018-07-10 - SEPTIÈME ÉDITION DU FESTIVAL L'ISLE EN FÊTE - CONTRAT DE CESSION POUR UN CONCERT AVEC LE GROUPE LEHMANN'S BROTHERS**

*Madame le Maire informe de la possibilité d'un concert avec le groupe Lehmann's Brothers le 3 novembre 2018 à l'occasion du Festival L'Isle en Fête du 3 au 10 novembre 2018. Ce concert aurait lieu à l'Espace Georges Brassens.*

*Les conditions de ce concert sont arrêtées dans un contrat de cession qui prévoit :*

- L'heure : 20H30
- Le prix : 2 500.00 € TTC (frais de transport inclus)
- Les obligations de l'organisateur notamment : fournir le lieu de la représentation en ordre de marche, assurer la sécurité du lieu et fournir la logistique indispensable au bon déroulement du spectacle (fiche technique spécifique à la représentation)
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le contrat entre l'association SANZA et la commune pour la diffusion d'un concert le 3 novembre 2018.
- **AUTORISE Madame le Maire** à signer ledit contrat.

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

## **DÉLIBÉRATION 2018-07-11 - SEPTIÈME ÉDITION DU FESTIVAL L'ISLE EN FÊTE - CONTRAT DE CESSION POUR UN CONCERT DE L'ENSEMBLE VOCAL AXIS TRIO**

Madame le Maire informe de la possibilité d'un concert avec l'Ensemble vocal Axis Trio pour un spectacle le 4 novembre 2018 à l'occasion du Festival L'Isle en Fête du 3 au 10 novembre 2018. Ce spectacle aurait lieu à l'Eglise Saint Michel.

Les conditions de ce spectacle sont arrêtées dans un contrat de cession qui prévoit :

- L'appellation de la représentation : «AXIS»
- L'heure : 16H00
- Le prix : 990.00 € TTC
- Les obligations de l'organisateur notamment : fournir le lieu de la représentation en ordre de marche, assurer la sécurité du lieu et fournir la logistique indispensable au bon déroulement du spectacle (fiche technique spécifique à la représentation)
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM et de la SACD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat entre la compagnie « Ô kazoo » et la commune pour la diffusion d'un concert le 4 novembre 2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat.

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

## **DÉLIBÉRATION 2018-07-12 - SEPTIÈME ÉDITION DU FESTIVAL L'ISLE EN FÊTE - CONTRAT DE CESSION POUR UN SPECTACLE DE CHANSONS**

Madame le Maire informe de la possibilité d'animation avec un spectacle de chansons le 5 novembre 2018 à l'occasion du Festival L'Isle en Fête du 3 au 10 novembre 2018. Cette représentation aurait lieu à l'Espace Georges Brassens.

Les conditions de cette représentation sont arrêtées dans un contrat d'engagement qui prévoit :

- L'appellation de la représentation : «Alice Bécard vide son sac»
- L'heure : 20H30
- Le prix : 1 500.00 € TTC
- Les obligations de l'organisateur notamment : fournir le lieu de la représentation en ordre de marche, assurer la sécurité du lieu et fournir la logistique indispensable au bon déroulement du spectacle (fiche technique spécifique à la représentation)
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM et la SACD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat entre l'association Anis Trio et la commune pour la diffusion d'un spectacle de chansons le 5 novembre 2018.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat.

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

### **DÉLIBÉRATION 2018-07-13 - SEPTIÈME ÉDITION DU FESTIVAL L'ISLE EN FÊTE - CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UNE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE AVEC LA TROUPE « JEUX DE PLANCHES »**

Madame le Maire informe de la possibilité d'une représentation théâtrale avec la troupe « Jeux de planches » le 6 novembre 2018 à l'occasion du Festival L'Isle en Fête du 3 au 10 novembre 2018. Cette représentation aurait lieu à l'Espace Georges Brassens.

Les conditions de cette représentation sont arrêtées dans un contrat d'engagement qui prévoit :

- L'appellation de la représentation : «Un conseil très municipal»
- L'heure : 20H30
- Le prix : 500.00 € TTC
- Les obligations de l'organisateur notamment : fournir le lieu de la représentation en ordre de marche, assurer la sécurité du lieu et fournir la logistique indispensable au bon déroulement du spectacle (fiche technique spécifique à la représentation)
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM et SACD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat entre la troupe « Jeux de planches » et la commune pour la diffusion d'une représentation théâtrale le 6 novembre 2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat.

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

### **DÉLIBÉRATION 2018-07-14 - SEPTIÈME ÉDITION DU FESTIVAL L'ISLE EN FÊTE - CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UNE SOIRÉE JAZZ**

Madame le Maire informe de la possibilité d'une soirée Jazz le 7 novembre 2018 à l'occasion du Festival L'Isle en Fête du 3 au 10 novembre 2018. Cette soirée aurait lieu à l'Espace Georges Brassens.

Les conditions de cette représentation sont arrêtées dans un contrat d'engagement qui prévoit :

- L'heure : 20H30
- Le prix : 1 200.00 € TTC maximum
- Les obligations de l'organisateur notamment : fournir le lieu de la représentation en ordre de marche, assurer la sécurité du lieu et fournir la logistique indispensable au bon déroulement du spectacle (fiche technique spécifique à la représentation)
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le contrat entre Emile Biayenda et la commune pour la diffusion d'une soirée Jazz le 7 novembre 2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat.

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

### **DÉLIBÉRATION 2018-07-15 - SEPTIÈME ÉDITION DU FESTIVAL L'ISLE EN FÊTE - CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UNE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE AVEC LE THÉÂTRE DU CŒUR VERT**

Madame le Maire informe de la possibilité d'une représentation théâtrale avec le Théâtre du Cœur Vert le 8 novembre 2018 à l'occasion du Festival L'Isle en Fête du 3 au 10 novembre 2018. Cette représentation aurait lieu à l'Espace Georges Brassens.

Les conditions de cette représentation théâtrale sont arrêtées dans un contrat de cession qui prévoit :

- L'appellation de la représentation : «Les Yéyés»
- L'heure : 20H30
- Le prix : 500.00 € TTC
- Les obligations de l'organisateur notamment : fournir le lieu de la représentation en ordre de marche, assurer la sécurité du lieu et fournir la logistique indispensable au bon déroulement du spectacle (fiche technique spécifique à la représentation)
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM et SACD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat entre le Théâtre du Cœur Vert représenté par Monsieur Philippe Faye et la commune pour la diffusion d'une représentation théâtrale le 8 novembre 2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat.

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

### **DÉLIBÉRATION 2018-07-16 - SEPTIÈME ÉDITION DU FESTIVAL L'ISLE EN FÊTE - CONTRAT DE CESSION POUR UNE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE**

Madame le Maire informe de la possibilité d'animation pour une représentation théâtrale par la troupe « Les Dégondés » le 9 novembre 2018 à l'occasion du Festival L'Isle en Fête du 3 au 10 novembre 2018. Cette représentation théâtrale aurait lieu à l'Espace Georges Brassens.

Les conditions de cette représentation sont arrêtées dans un contrat d'engagement qui prévoit :

- L'heure : 20H30
- Le prix : 700.00 € TTC
- Les obligations de l'organisateur notamment : fournir le lieu de la représentation en ordre de marche, assurer la sécurité du lieu et fournir la logistique indispensable au bon déroulement du spectacle (fiche technique spécifique à la représentation)
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM et SACD.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le contrat entre le CSCS de Gond Pontouvre représenté par Monsieur Sébastien Massé et la commune pour la diffusion d'une représentation théâtrale le 9 novembre 2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat.

*La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.*

### **DÉLIBÉRATION 2018-07-17 - SEPTIÈME ÉDITION DU FESTIVAL L'ISLE EN FÊTE - CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UNE SOIRÉE ESPAGNOLE**

*Madame le Maire informe de la possibilité d'une Soirée Espagnole avec le groupe « Tékéma » le 10 novembre 2018 à l'occasion du Festival L'Isle en Fête du 3 au 10 novembre 2018. Ce concert aurait lieu à l'Espace Georges Brassens.*

*Les conditions de cette animation sont arrêtées dans un contrat de cession qui prévoit :*

- L'heure : 20H30
- Le prix : 2 100.00 € TTC maximum et 150.00 € de frais de déplacement
- Les obligations de l'organisateur notamment : fournir le lieu de la représentation en ordre de marche, assurer la sécurité du lieu et fournir la logistique indispensable au bon déroulement du spectacle (fiche technique spécifique à la représentation)
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le contrat entre le groupe « Tékéma » et la commune pour la diffusion d'une animation le 10 novembre 2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat.

*La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.*

### **DÉLIBÉRATION 2018-07-18 - SEPTIÈME ÉDITION DU FESTIVAL L'ISLE EN FÊTE - TARIFS 2018**

*Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la septième édition du festival L'Isle en Fête aura lieu du 3 au 10 novembre 2018 et propose que les tarifs pour l'édition 2018 soient les suivants :*

- Entrée : 6 € par spectacle
- Pass 5 entrées : 25 €
- Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans

*Il est proposé de donner un nombre maximum de 30 entrées gratuites aux organismes sociaux de la commune pour leurs membres.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus pour le festival l'Isle en Fête, édition 2018,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

**DÉLIBÉRATION 2018-07-19 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA SEPTIÈME ÉDITION DU FESTIVAL L'ISLE EN FÊTE**

La programmation prévisionnelle est la suivante :

Date	Théâtre et concerts	Heure	Coût TTC
3 novembre 2018	Concert Lehmanns Brothers	20 H 30	2 500.00 €
4 novembre 2018	Concert Ensemble vocal Axis Trio	16 H 00	990.00 €
5 novembre 2018	Spectacle « Alice Bécard vide son sac »	20 H 30	1 500.00 €
6 novembre 2018	Théâtre « Un conseil très municipal »	20 H 30	500.00 €
7 novembre 2018	Soirée Jazz	20 H 30	1 200.00 € maxi
8 novembre 2018	Théâtre du Cœur Vert « Les Yéyés »	20 H 30	500.00 €
9 novembre 2018	Théâtre avec la troupe « Les Dégondés »	20 H 30	700.00 €
10 novembre 2018	Soirée Espagnole	20 h 30	2 100.00 € maxi + 150.00 € de frais de déplacement
<b>TOTAL</b>			<b>9 990.00 € maxi + 150.00 € de frais de déplacement</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame le Maire** à solliciter, pour l'organisation de cette manifestation culturelle, toute personne ou organisme susceptible d'apporter un concours financier à la commune (GrandAngoulême, Conseil Départemental, Conseil Régional, DRAC, ...)

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

**DÉLIBÉRATION 2018-07-20 - DISPOSITIF « LES SOIRS BLEUS » - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE GRANDANGOULÊME, L'ASSOCIATION TUTTI FRUTTI & CO ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC POUR LA DIFFUSION D'UN SPECTACLE**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'une animation le 10 juillet 2018 dans le cadre des « Soirs Bleus » et présente la convention tripartite entre la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, l'association Tutti Frutti & CO et la commune de l'Isle d'Espagnac. Cette animation aurait lieu sur le site des Mérigots en première partie de la projection de Ciné Plein Air.

Les conditions de cette animation sont arrêtées comme suit :

- Le titre : « Avec toi »
- L'heure : 20H00
- Le prix : 200.00 € TTC pour la prestation et 40.10 € pour les frais de déplacement
- Les obligations de l'organisateur sont notamment de fournir le lieu de la projection en ordre de marche, d'assurer la sécurité du lieu et de fournir la logistique indispensable au bon déroulement de la projection (fiche technique spécifique)
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés à la réalisation du spectacle dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM et le SACD

En cas d'intempéries, l'animation aura lieu à l'espace Georges Brassens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre GrandAngoulême, l'association Tutti Frutti & CO et la commune pour la diffusion d'un spectacle le 10 juillet 2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention tripartite.

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

## **DÉLIBÉRATION 2018-07-21 - CINÉ PLEIN AIR**

Les conditions de cette animation sont arrêtées comme suit :

- Le film : «Il a déjà tes yeux» de Lucien Jean-Baptiste
- L'heure : 22H30
- Le prix : 850.00 € HT + frais de déplacement
- Le prestataire : l'association locale CRCATB, Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure qui a pour mission le développement du cinéma commercial en milieu rural
- Les obligations de l'organisateur sont notamment de fournir le lieu de la projection en ordre de marche, d'assurer la sécurité du lieu et de fournir la logistique indispensable au bon déroulement de la projection (fiche technique spécifique)
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés à la projection dans son lieu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition entre l'association CRCATB et la commune pour la diffusion d'un film tout public le 10 juillet 2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat.

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 15 mars 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

## **DÉLIBÉRATION 2018-07-22 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS DE TABLE 3STT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 14 mai 2018, une subvention d'un montant de 1 000 € a été attribuée au Tennis de Table 3STT pour l'année 2018.

La commission vie associative, sportive et culturelle avait également acté une aide de 1 000 € pour l'achat de matériel. Madame le Maire propose que la commune participe donc à l'acquisition de nouvelles tables de tennis de table par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € correspondant partiellement à la facture présentée par le club.

Le montant de cette subvention est prévu au budget 2018.

M. Sylvain ROBERT, membre du Conseil d'Administration de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement de la subvention exceptionnelle au Tennis de Table 3STT telle que décrite ci-dessus.

La commission vie associative, sportive et culturelle a émis un avis favorable lors de sa séance du 10 avril 2018. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

## **DÉLIBÉRATION 2018-07-23 - RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES - RÉVISION DU FORFAIT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer au sujet de la révision du forfait concernant la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques. Cette révision est appliquée sur la base du taux moyen de l'indice des prix à la consommation des ménages urbains (hors tabac), retenu pour le mois de décembre de l'année 2017, à comparer avec le même indice de décembre 2016.

$$\frac{428.75 \times 101.65}{100.61} = 433.18 \text{ € (soit une augmentation d'environ 1.03 \%)}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PORTE** le forfait annuel concernant la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques à 433.18 € pour l'année scolaire 2017/2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la participation des communes ayant émis un avis favorable aux différentes scolarisations ou rentrant dans l'application des cas dérogatoires en appliquant cette base forfaitaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention éventuelle concernant la scolarisation des enfants de l'Isle d'Espagnac dans d'autres communes.
- **AUTORISE** Madame le Maire à régler la participation afférente à la scolarisation des enfants de l'Isle d'Espagnac dans d'autres communes

La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.

## **DÉLIBÉRATION 2018-07-24 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DES ÉCOLES DE LA VILLE DE L'ISLE D'ESPAGNAC**

Le règlement intérieur définitif, amendé des remarques de la commission, vous sera remis sur table le soir du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement tel qu'annexé à la présente,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents y étant afférents.

**DÉLIBÉRATION 2018-07-25 - CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE PRESTATIONS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT PAR LE PERSONNEL COMMUNAL**

*Le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective ne disposant pas de services techniques, son Président a sollicité l'aide des agents de la commune pour réaliser de petits travaux à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments dont il est propriétaire.*

*M. Alain BURLIER, Président du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, ne prend pas part au vote.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la convention à passer avec le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective pour l'intervention des services techniques communaux ;

- **AUTORISE Madame le Maire** à signer la convention et tout document se rapportant à la présente décision.

*La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.*

**DÉLIBÉRATION 2018-07-26 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION « VOISINS SOLIDAIRES » POUR L'ANNÉE 2018**

*Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que l'adhésion à l'association «Voisins Solidaires» permet à la commune de bénéficier d'une assistance pour développer la solidarité entre voisins.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **ADHERE** à l'association «Voisins solidaires» pour l'année 2018.

- **AUTORISE Madame le Maire** à verser la participation financière de 1 500 € et à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

*La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2018.*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,  
la séance est levée à 20H45.

**Le Secrétaire,  
Josiane DUMAS**

**Le Maire,  
Marie-Hélène PIERRE**